

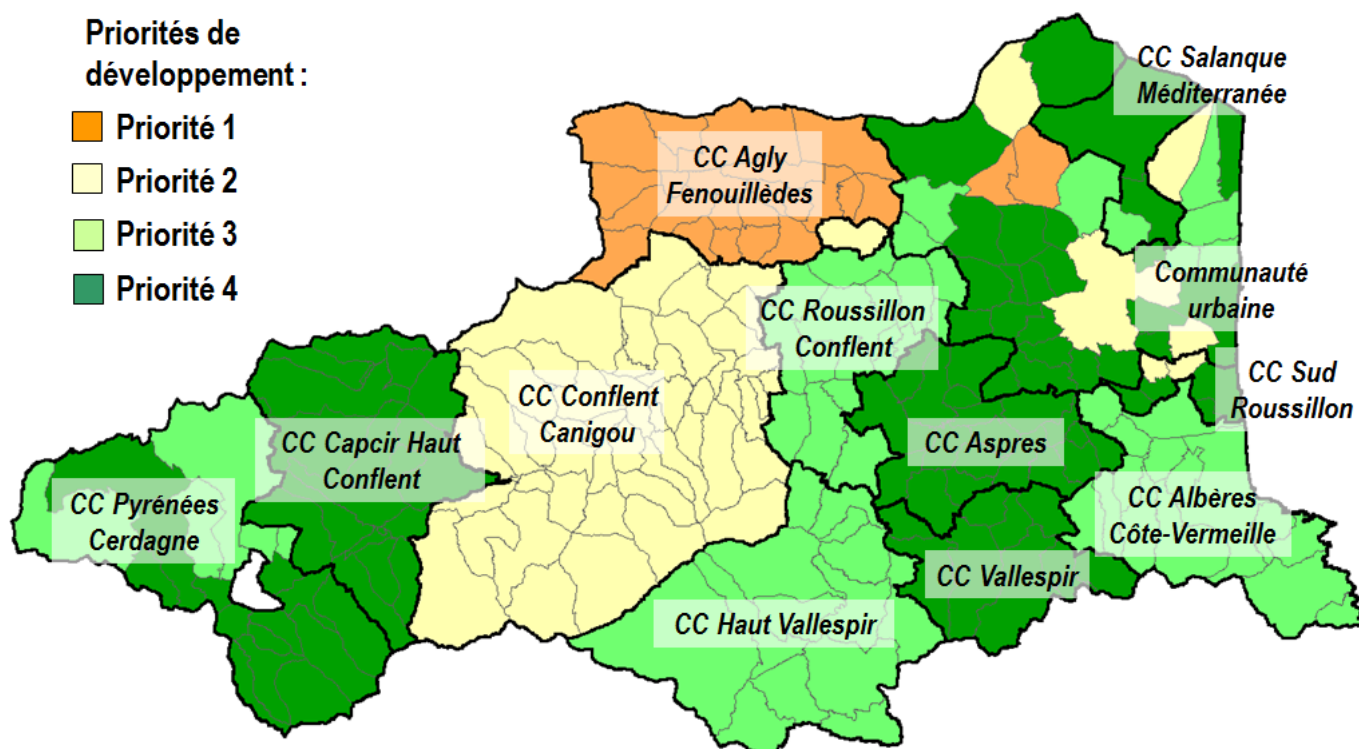
## 2.3 La cartographie des territoires prioritaires

La cartographie des territoires prioritaires a été élaborée au regard de 2 facteurs : le taux de couverture et l'expertise de terrain. Le classement va au-delà des zones communautaires, il prend en compte les territoires à compétence petite enfance.

4 niveaux de priorité ont ainsi été définis en fonction des diagnostics de territoires :

- priorité 1 : territoires dont le taux de couverture est inférieur à 40%, amendé de l'expertise de terrain.
- priorité 2 : territoires dont le taux de couverture en mode d'accueil est inférieur à la moyenne départementale, mais supérieur à 40%, amendé de l'expertise de terrain,
- priorité 3 : territoires dont le taux de couverture en mode d'accueil compris entre 50% et la moyenne départementale, amendé de l'expertise de terrain,
- priorité 4 : territoires dont le taux de couverture en mode d'accueil supérieur ou égal à 50%, amendé de l'expertise de terrain.

NB : le classement des territoires est donné à titre indicatif. Les territoires les mieux couverts peuvent également prétendre à des développements d'accueils notamment pour garder une bonne qualité de service. En effet, l'augmentation des effectifs d'enfants de moins de 3 ans ou bien une évolution de la répartition des populations débouchent parfois sur des extensions de places d'accueil en Eaje.



### Liste des territoires à compétence petite enfance par niveau de priorité

Les Territoires en priorité 4, dont le taux de couverture est supérieur à la moyenne nationale sont notés 4'.

Type	Territoires	Niveau priorité
Commune	Cases-de-Pène	Priorité 1
Epci	CC Agly Fenouillèdes	Priorité 1
Commune	Espira-de-l'Agly	Priorité 1
Commune	Alénya	Priorité 2
Commune	Cassagnes	Priorité 2
Epci	CC Conflent-Canigou	Priorité 2

Commune	Perpignan	Priorité 2
Commune	Saint-Hippolyte	Priorité 2
Commune	Saint-Nazaire	Priorité 2
Commune	Théza	Priorité 2
Commune	Vingrau	Priorité 2
Commune	Angoustrine-Villeneuve-des	Priorité 3
Epci	CC des Albères et de la Côte Vermeille	Priorité 3
Epci	CC du Haut Vallespir	Priorité 3
Epci	CC Roussillon-Conflent	Priorité 3
Commune	Dorres	Priorité 3
Commune	Égat	Priorité 3
Commune	Estagel	Priorité 3
Commune	Montner	Priorité 3
Commune	Pia	Priorité 3
Commune	Porta	Priorité 3
Commune	Rivesaltes	Priorité 3
Commune	Saint-Laurent-de-la-Salanq	Priorité 3
Epci	SIVU CRECHE INTERCOMMUNALE LES PETITS SALANQUAIS	Priorité 3
Commune	Targassonne	Priorité 3
Commune	Ayguatébia-Talau	Priorité 4'
Commune	Baho	Priorité 4
Commune	Baixas	Priorité 4'
Commune	Bompas	Priorité 4
Commune	Bourg-Madame	Priorité 4'
Commune	Cabestany	Priorité 4'
Commune	Calce	Priorité 4'
Commune	Canet-en-Roussillon	Priorité 4
Commune	Caudiès-de-Conflent	Priorité 4'
Epci	CC des Aspres	Priorité 4
Epci	CC du Vallespir	Priorité 4
Commune	Claira	Priorité 4
Commune	Corneilla-del-Vercol	Priorité 4
Commune	Font-Romeu-Odeillo-Via	Priorité 4'
Commune	Latour-Bas-Elne	Priorité 4
Commune	Latour-de-Carol	Priorité 4'
Commune	Le Barcarès	Priorité 4'
Commune	Llupia	Priorité 4'
Commune	Montescot	Priorité 4'
Commune	Opoul-Périllos	Priorité 4'
Commune	Peyrestortes	Priorité 4'
Commune	Ponteilla	Priorité 4'
Commune	Porté-Puymorens	Priorité 4'
Commune	Saint-Cyprien	Priorité 4
Commune	Saint-Estève	Priorité 4
Commune	Saleilles	Priorité 4'
Commune	Salses-le-Château	Priorité 4'
Epci	SIS DU CAPCIR ET DU HAUT CONFLENT	Priorité 4
Epci	SIVM DE LA HAUTE VALLEE DU SEGRE	Priorité 4'
Epci	SIVM PORTES ROUSSILLON PYRENEES	Priorité 4
Epci	SIVU ENFANCE JEUNESSE DE LA VALLEE DE LA VANERA	Priorité 4'
Commune	Tautavel	Priorité 4'
Commune	Villeneuve-de-la-Raho	Priorité 4'
Commune	Villeneuve-la-Rivière	Priorité 4'